



Déductibilité tva véhicule

Par **lizou222**, le **19/02/2008** à **11:16**

Bonjour,

Dans le cadre d'une création d'entreprise de services à la personne, j'aurais aimé savoir ce qu'il en était sur la déductibilité de TVA sur les véhicules de tourisme destiné au transport de personnes âgées dans le cadre d'un accompagnement.

Je précise que notre société aura les agréments nécessaires pour les activités de services à la personne (plan Borloo)

Merci d'avance pour vos réponses

Par **reno_8**, le **21/02/2008** à **20:24**

Si le véhicule est destiné à transporté des personnes, alors vous pouvez déduire la tva. c'est une loi spécifique